



Formations en AROMATHÉRAPIE et GEMMOTHÉRAPIE

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025-2026

Formations pouvant être prises en charge
(Pôle Emploi, OPCO, AGEFICE, FIFPL, FAFCEA...)

Bulletin d'inscription à retourner :

(cochez votre choix)

- Adresse : Perrine VANDECANDELAERE,
5A square de la Mare Gaudry, 60 200 Compiègne.
- Mail : perrine.vdc@gmail.com

Règlement :

- Chèque(s) : à envoyer à mon adresse mentionnée ci-dessus.

Je m'inscris sur la base du tarif AVEC PRISE EN CHARGE :

Je fais une demande de financement.

Je joins un chèque d'arrhes de 85€ à l'ordre d'**ALLIANCE DÉVELOPPEMENT (33- Mérignac)**.



Les arrhes (85€) seront encaissés et ne seront pas remboursés si le participant :

- Se désiste alors que son dossier de financement a été initié.
- Ne renvoie pas à temps les documents nécessaires au montage de son dossier de financement.

Si mon OPCO :

- Ne couvre pas totalement le prix de la formation, je m'engage à payer la différence, minimum 7 jours avant le début de la formation.
- Ne prend pas en charge ma formation, je m'engage à payer la formation sur la base du tarif sans prise en charge, ou je choisis d'annuler mon inscription.

Je transmets au plus tôt :

- SIRET : NAF/APE :
- Mon OPCO (organisme collecteur si vous le connaissez) :
- J'envoie mon "Attestation de Contribution à la Formation Professionnelle"

Je m'inscris sur la base du tarif SANS PRISE EN CHARGE :

RÈGLEMENT EN PLUSIEURS FOIS POSSIBLE :

- Règlement par chèque(s) à l'ordre de **Perrine VANDECANDELAERE**.
- Nombre de chèque(s) correspondant au nombre de module(s) choisi(s).
- Ajouter un chèque de 60€ pour le module installation.
- Indiquer au dos de chaque chèque la date à partir de laquelle l'encaissement pourra se faire**
(choisir une date mensuelle récurrente).